

## 49ème congrès du SNCS-FSU – Texte d’orientation du courant Front Unique

*Acte II de l’autonomie des universités, projet de loi Guerini, expérimentations du plan Gillet, criminalisation du soutien au peuple palestinien...*

*Le gouvernement Macron-Attal-Retailleau a lancé une guerre contre l’ESR, ses personnels et la jeunesse étudiante ;*

*il veut en finir avec les organismes de recherche, les universités publiques et les diplômes nationaux, les statuts des personnels, la liberté d’expression et les libertés académiques.*

**Ce gouvernement est notre ennemi, la direction du SNCS doit se prononcer pour le retrait de ses plans destructeurs et rompre toute concertation-coopération à leur propos**

### Macron en guerre, mais de quelle guerre s’agit-il ?

Macron multiplie les discours martiaux. « *Nous sommes en guerre* », « *il nous faut passer à une économie de guerre* ». Pour que les marchands d’armes et les grands groupes capitalistes (agro-alimentaires, pétroliers, pharmaceutiques ...) puissent continuer à s’engraisser, il lui faut mettre toute l’économie au garde à vous, y compris la recherche et les formations, de la maternelle à l’université.

Il faut tailler dans les budgets sociaux : école, recherche, santé... Il faut faire la guerre aux chômeurs, à la jeunesse, aux travailleurs, à ce

qui reste de leurs droits, de leurs acquis et de leurs libertés.

C’est avec une main de fer que le gouvernement Macron-Attal-Retailleau entend réduire au silence toute tentative d’opposition à sa politique de soutien indéfectible à l’État colonial d’Israël, qui se livre à l’extermination par les bombes et la famine des Palestiniens de Gaza, en criminalisant tout soutien au peuple palestinien, et ce particulièrement dans l’enseignement supérieur et la recherche (ESR).

### L’acte II de l’autonomie des universités

C’est dans ce cadre que s’inscrit le plan d’acte II de l’autonomie des universités. Celui-ci vise à :

- en finir avec les organismes publics de recherche, le CNRS, l’INSERM, ... en les transformant en agences de programmes, sous la tutelle d’un « *conseil présidentiel de la science* » ;
- transférer leurs personnels et les labos sous la coupe des universités « *chefs de file* » et supprimer le statut de chercheur à temps plein ;
- transformer les universités en établissements qui n’auront plus rien d’universitaire : il s’agirait de les faire fonctionner comme des entreprises privées, vivant de leurs ressources « *propres* » sous la coupe d’intérêts privés, avec leurs diplômes

maison, des frais d’inscription dérogatoires, disposant à leur gré de leur patrimoine immobilier et pouvant même recourir à des emprunts ;

- briser les statuts pour que ces universités-entreprises deviennent « *autonomes* », non seulement dans leur financement, mais aussi dans la gestion de leurs personnels (recrutement, carrières, rémunérations et licenciements).

Cependant, Attal l’a proclamé haut et fort le mardi 19 mars devant l’Assemblée nationale : « *l’autonomie de l’enseignement supérieur, ce n’est pas et ce ne sera jamais une autonomie des valeurs républicaines* ». Il veut faire de « *la lutte contre ceux qui en veulent à nos principes républicains, le cœur des contrats que nous signons avec les universités, avec les écoles* ».

## **Dans l'ESR, les libertés académiques et la liberté d'expression piétinées à propos de la Palestine : un recul historique.**

C'est donc au nom du « *respect de la loi et les principes de la République* » que, le 2 mai, la Ministre S. Retailleau a sommé les présidents d'université de ne pas « *avoir la main qui tremble* » et de maintenir l'ordre dans leurs établissements. Elle rappelait sa lettre-circulaire du 9 octobre où elle leur donnait consigne de s'aligner sur la politique de « *solidarité* » totale du gouvernement français avec l'État d'Israël. Il s'agit d'une remise en cause historique des libertés académiques et d'expression dans l'ESR, socle indispensable à ses missions de développement du savoir et de la formation d'un esprit critique.

Sous le prétexte d'une prétendue lutte contre l'antisémitisme et contre « *l'apologie du terrorisme* », cette circulaire a instauré une véritable police de la pensée à l'université, dans la recherche, avec intimidations, diffamations et restrictions de la parole scientifique, interdiction de la moindre manifestation pro-palestinienne et des poursuites contre les défenseurs de la cause palestinienne.

Malgré ce climat de chasse aux sorcières, plus de 2 000 étudiants et universitaires ont signé un appel « *pour l'arrêt immédiat de la guerre génocidaire* » d'Israël contre le peuple palestinien et pour « *le boycott académique visant les institutions académiques israéliennes complices de la violation des droits des Palestiniens* ». Dernièrement, une lettre à A. Petit, PDG du CNRS, pour que le CNRS rompe toutes collaborations scientifiques avec Israël et ses institutions recueillait aussi plus de 1 500 signatures.

**Qu'attendent les directions syndicales de l'ESR pour reprendre à leur compte ces appels et organiser le combat pour réaliser le boycott académique de l'État d'Israël ?**

C'est la responsabilité de notre congrès de rompre le silence coupable du SNCS. Notre syndicat n'a jamais véritablement condamné, encore moins combattu, ces atteintes aux libertés académiques, tout comme il n'organise pas une véritable défense des chercheurs poursuivis qui commencerait pas exiger la levée immédiate de ces poursuites administratives et judiciaires. Et notre syndicat ne dénonce pas plus le massacre des masses palestiniennes, ou seulement du bout des lèvres.

Mi-novembre, un appel pour défendre la liberté d'expression sur la Palestine, et dénonçant la circulaire Retailleau du 9 octobre, recueillait près de 1 500 signatures. Or, aucune des directions syndicales de l'ESR n'a encore exigé son retrait. Aujourd'hui, la Ministre se croit autorisée à aller encore plus loin. Dans son discours du 2 mai, elle annonce « *qu'à la rentrée un nouveau système de signalement [des actes à caractères antisémites, ndlr] sera mis en place dans DIALOGUE* », l'application avec laquelle les labos centralisent chaque année leurs demandes de moyens humains et financiers. Des « *référénts racisme et antisémitisme* » et des « *cellules* » de surveillance devront aussi quadriller les universités : un véritable maccarthysme à la française.

**C'est la responsabilité de notre congrès d'exiger le retrait de la lettre-circulaire Retailleau du 9 octobre et de tout son dispositif de chasse aux sorcières contre les opposants à la politique du gouvernement Macron. C'est la condition indispensable pour interdire à ce gouvernement d'institutionnaliser la suppression de nos libertés académiques et d'expression dans le projet de loi acte II de l'autonomie en préparation.**

## **Le nouveau projet de loi de saccage des statuts dans la Fonction Publique**

Le plan d'autonomie de Macron exige de dynamiter tous les statuts des personnels. C'est pourquoi il faudra en passer par une loi que la ministre a annoncé pour le second semestre 2025, c'est à dire après l'adoption du projet de loi Guerini planifié pour fin 2024. Au

programme, la destruction des catégories, des corps (qui permettra de liquider le statut de chercheurs à temps plein et généraliser la modulation de service à tous les étages), que soit généralisées les rémunérations et les carrières au mérite et le licenciement pour les

agents récalcitrants. Bref, il s'agit de liquider toutes les garanties statutaires, l'indice salarial commun à toutes les FP et donner tout le pouvoir aux « employeurs » dans la « gestion des ressources humaines » jusqu'à leur faciliter les licenciements pour soi-disant « *insuffisance professionnelle* ». Ces derniers sont actuellement très rares mais le CNRS détient le triste record d'avoir un taux 3 fois plus élevé que la moyenne sur la Fonction publique d'État.

Loin de s'opposer à ce projet, la direction nationale du SNCS est allée jusqu'à cautionner le salaire au mérite en incitant les chercheurs, qui la refusaient massivement, à faire la demande de la C3 du RIPEC, la part au mérite

par excellence (communiqué du 31.01.2024 sur la « *revalorisation des rémunérations* »).

Un communiqué de la FSU, au lendemain de la « concertation » du 9 avril annonce que Guerini a présenté les « *axes du nouveau projet de loi de saccage du statut qu'il fomenté* ».

Puisque la direction de la FSU connaît le but du gouvernement, **alors une conclusion s'impose : aucune concertation avec le gouvernement sur son « nouveau projet de loi de saccage du statut ! »**.

Car accepter de poursuivre les concertations avec le gouvernement sur son projet de saccage du statut signifierait être son complice dans son projet destructeur.

### **Expérimentations et dialogue social pour préparer le projet de loi de l'acte II de l'autonomie**

En attendant cette loi sur l'acte II de l'autonomie, le gouvernement veut que les établissements aillent au bout de l'application de l'acte I, en utilisant tout l'arsenal de mesures déjà mises en place par les contre-réformes antérieures : l'ANR et ses appels à projet, la LRU et ses transferts de compétences, l'ordonnance de 2018 créant les établissements expérimentaux (EPE), la LPR et ses moult emplois précaires, ses rémunérations au mérite, l'évaluation par le HCERES, les Contrats d'Objectifs et de Performance (COMP)...

Dès septembre, 17 expérimentations ont été lancées pour tester « *les mesures de simplification* » du plan Gillet entre les organismes de recherche et les universités, pour fusionner les services de gestion et mettre en place des plateformes communes. Toutes les universités sont sous pression pour accélérer leur processus de transformation-destruction en établissements expérimentaux (EPE) pour devenir de « Grands établissements » (GE) qui

dérogent au code de l'éducation.

Concernant l'acte II de l'autonomie, 7 universités pilotes viennent d'être désignées pour en tester les mesures.

Pour la ministre : « ***Le travail ne fait que commencer. Nous allons le conduire en dialogue constant avec France Universités et les conférences d'écoles [et avec le HCERES, le gendarme de l'évaluation], tout autant, avec les représentants syndicaux et les organisations représentatives des étudiants que je rencontrerai le 9 avril*** » (discours du 26 mars).

« *Acte II de l'autonomie : droit dans le gouffre* ». C'est en ces termes que ce plan a été qualifié par les syndicats de la FSU de l'ESR (SNCS, SNESUP, SNASUB) dans leur intervention liminaire au CNESER du 16 avril. Alors pourquoi ajoutent-ils que « *des négociations [sont] nécessaires, pour ne pas dire vitales* » ? Qu'y a-t-il de « vital » à discuter ? La profondeur du gouffre ? La vitesse à laquelle il faut s'y précipiter ?

### **Les travailleurs de l'ESR ont besoin que leurs syndicats jouent leur rôle et rompent avec l'hypocrisie du dialogue social**

Macron dans son discours du 7 décembre a joué au bravache : « *La ministre m'a interdit de prononcer le mot "statut"* », « *ça va être tout de suite la bronca, tout le monde va se mettre en travers, on n'arrivera à rien faire !* ». Et c'est

bien pour cela que la ministre a besoin d'associer les organisations syndicales, car c'est là le cœur de l'attaque du projet du gouvernement. Ce dont elle a besoin, c'est d'avoir les dirigeants syndicaux le plus

longtemps possible autour d'une table face à elle plutôt que de les voir organiser le combat pour empêcher que ses plans dévastateurs se mettent en place. Et que répond la direction nationale de notre syndicat ?

Depuis la publication en juin du rapport de commande Gillet, la feuille de route du gouvernement dans l'ESR est connue, mais pour notre direction, il ne s'agit que de « propositions » en discussion. Le communiqué du SNCS du 27 février sur les coupes budgétaires qui ciblaient particulièrement les organismes de recherche, prélude à leur démantèlement annoncé, affirme que « ces coupes sont en totale contradiction avec les annonces du président de la République dans son discours du 7 décembre 2023 » ! « soit un pas en avant puis trois pas en arrière de LPR ». Voilà comment, en quelques lignes, réhabiliter et le violent discours de Macron et la LPR !

En décembre dernier, la direction nationale du SNCS a fait voter par un congrès extraordinaire de profondes modifications dans les statuts de

notre syndicat, lui faisant abandonner dans son intitulé le terme « chercheurs », et ce au moment où leur statut et leur métier sont ouvertement menacés.

Ce 49ème congrès du SNCS sera le premier où les sections locales, qui constituent la base militante du syndicat, seront dépouillées d'une partie de leurs délégués au profit d'autres types d'instances syndicales sans implantation auprès de ceux que le syndicat doit défendre. C'est en rupture avec la tradition syndicale qui veut que la totalité des délégués soient désignés par les AG des sections locales sur la base d'une discussion sur le bilan de l'activité et l'orientation du syndicat.

Malgré un contexte difficile, ces sections syndicales gardent un rôle moteur dans les luttes telles que celles contre la LPR et son protocole. Elles sont le vecteur incontournable de toute mobilisation contre les violentes attaques en cours contre l'ESR : pour y faire front, les personnels ont besoin que leur syndicat, le SNCS, se mette à leur service.

**Il n'y a pas de fatalité. Rejeter ces concertations, exiger le retrait de ces plans destructeurs, c'est œuvrer pratiquement à créer les conditions pour affronter ce gouvernement. C'est la seule issue positive.**

Cela signifie que notre congrès doit se prononcer clairement :

- **pour l'arrêt immédiat de toutes les expérimentations et la marche forcée à « l'autonomie » ;**
- **contre l'acte II de l'autonomie des universités, contre toute forme d'expérimentation et refuser toute discussion sur ce terrain ;**
- **pour le retrait du projet de loi Guerini de saccage du statut de la fonction publique ;**
- **pour le retrait de la circulaire Retailleau et de toutes les mesures entravant les libertés académiques et la liberté d'expression dans l'ESR !**

Et en conséquence,

- **pour la rupture de tout dialogue social sur ces plans.**

Telle est l'orientation que défend le courant Front Unique.

La préparation du congrès est le seul moment où notre courant peut s'adresser à tous les syndiqués. Nous vous appelons à soutenir notre orientation en votant, et en appelant à voter, pour le texte d'orientation Front Unique.

**Front Unique appelle à voter contre le rapport d'activité de la direction sortante.**

*Le 5 mai 2024*

*Nathalie Fraisse (Nice), Annie Lemarchand (Paris Sorbonne), Hélène Mac Leod (Paris Sorbonne), Jean-Marie Maillard (Paris Sorbonne), Michel Quaggetto (IR) (Paris Sorbonne), Marie-Claire Saint-Lager (Grenoble), Félix Spinazze (Montpellier), Yuri Timsitt (Marseille), Jean-Marc Tonnerre (Grenoble).*

*Pour tout contact : mc.saintlager@free.fr*